

<https://www.ville-gentilly.fr/vie-municipale/la-mairie-recrute/offres-demplois>

Offres d'emplois

Consulter les offres d'emploi et de stage, ou déposer un curriculum vitae et une lettre de motivation pour une candidature spontanée ou une demande de stage.

Pour tout acte de candidature, il est recommandé de joindre à son CV une lettre de motivation.

Cette dernière ne doit pas être une copie rédigée de son CV, mais plutôt **une présentation claire et étayée de sa motivation** montrant au futur employeur l'intérêt porté à la collectivité (prise de renseignement sur la collectivité et les projets qui y sont menés) et au poste visé.

Candidature spontanée

[Proposer sa candidature](#)

rgba(255,255,255,1)